

## SEMESTRE 2 – DROIT DES AFFAIRES

### **Fiche 7 : Synthèse sur les typologies des groupements d'affaires**

En fonction du but recherché			
Pour un but <u>lucratif</u> (Partage du bénéfice ou recherche d'une économie)	Sociétés GIE	Pour un but <u>autre</u> que lucratif (Le groupement ne distribue pas nécessairement ses bénéfices éventuels à ses membres)	Associations Mutuelles Coopératives
En fonction de la responsabilité des membres ou des besoins financiers			
Sociétés de <u>capitaux</u> (ou par actions)		Sociétés de <u>personnes</u>	
Sociétés aux besoins financiers importants (certaines font appel aux marchés financiers). Elles émettent des <u>actions</u> et la responsabilité des actionnaires se limite aux apports.	SA SCA SAS	Sociétés où l'associé s'engage sur son patrimoine personnel vis-à-vis des dettes sociales. Elles émettent des <u>parts sociales</u> .	SNC Sociétés civiles
La SARL est de nature <u>hybride</u> . Elle émet des parts sociales et les associés ont leur responsabilité limitée aux apports.			
En fonction du domaine économique ou de l'activité exercée			
Sociétés <u>civiles</u>		Sociétés <u>commerciales</u>	
Sociétés exerçant une activité de nature civile (immobilière, agricole, libérale).	SCI SCP, SCM GAEC, EARL	Sociétés dont la commercialité peut être liée à la forme de la société ou à son objet.	SA(S) SARL SNC SCA
Certaines structures (mutuelles, coopératives, sociétés d'exercice libéral) bénéficient d'un statut spécial pour des activités soumises à une réglementation spécifique.			
En fonction du nombre de membres			
Structures <u>pluripersonnelles</u>		Structures <u>unipersonnelles</u>	
Plusieurs personnes se regroupent pour atteindre l'objectif fixé.	Société Association Mutuelle GIE	Un seul membre suffit.	Société unipersonnelle (SASU, EURL) Entreprise individuelle